

N° 2010-094

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 31 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	25/03/2010
Affichage	26/03/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	31	2

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

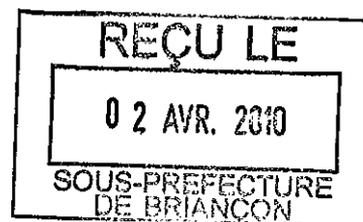
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : TRAVAUX 2

**OBJET : RENOVATION DE LA
SALLE DES ASSOCIATIONS AU
THEATRE LE CADRAN**

Absents-Excusés : POYAU Aurélie, RAPANOEL Séverine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Raymond CIRIO

La Commune de Briançon est propriétaire du Théâtre du Cadran où se situe la Salle des Associations.

Celle-ci avait été créée en 1980, date de la rénovation du Centre Culturel devenu « Théâtre du Cadran ».

A ce jour, les nombreuses occupations par différentes associations ou autres demandeurs font que des travaux de rafraîchissement et de remise aux normes sont nécessaires.

Les travaux envisagés consistent :

- au remplacement des aéroconvecteurs,
- à la réfection de l'éclairage,
- à la réfection des peintures,
- au remplacement des issues de secours,
- au remplacement des rideaux,
- au remplacement de l'écran de projection.

Un devis estimatif a été évalué à 17 877,84 euros T.T.C.

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT		PARTICIPATION	
Montant total T.T.C.	17 877,84 €	Conseil Général 30 %	4 484,41 €
Montant T.V.A.	2 929,81 €	Conseil Régional 30 %	4 484,41 €
Coût hors taxe des travaux	14 948,03 €	Autofinancement Ville 40 %	5 979,21 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de la réalisation de ces travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des instances susceptibles de participer au financement des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

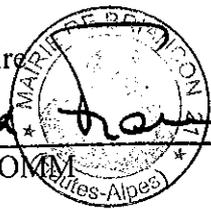
TRANSMIS LE 2 - AVR. 2010

PUBLIÉ LE 2 - AVR. 2010

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM
Maires-Alpes



DEVIS ESTIMATIF

Rénovation de la Salle des Associations

Remplacement des accroconvecteurs	3 237,10 €
Réfection de l'éclairage	1 236,37 €
Réfection des peintures	1 728,56 €
Remplacement des issues de secours	7 596,00 €
Remplacement des rideaux	800,00 €
Remplacement de l'écran de projection	350,00 €
	Montant H.T. 14 948,03 €
	Montant T.V.A. 2 929,81 €
	Montant T.T.C. 17 877,84 €

